



Bureau national
23 rue boualem zeriati Belfort
El-Harrach ALGER
Télé Fax: 021 52 03 72
Email: snapap-_snata@yahoo.com
www.maisondessyndicats-dz.com
[Mail : Fouad.hassam@hotmail.fr](mailto:Fouad.hassam@hotmail.fr)

المكتب الوطني
23 شارع بوعلام زرياط
بال فور الحراش الجزائر العاصمة
الهاتف / الفاكس 021 26 67 79
[Email:snapap_snata@yahoo.com](mailto:snapap_snata@yahoo.com)
www.maisondessyndicats-dz.com

Oran, Novembre 2011 La Chasse aux migrants Sub-sahariens

Préambule

Sommées de monter dans le « Panier à salade », quatre mères sub-sahariennes dans la douleur la plus extrême décident d'abandonner leurs progénitures, Jouana âgée de 9 jours seulement, Van Winter (8 mois), M'Bang Brayane (10 mois), Amed (5 mois), sur le parterre glacé des geôles au sous-sol du Commissariat central d'Oran- un supplice et un sacrifice pour ces mamans pour sauver leurs enfants. Cette effroyable scène s'est produite le 24 novembre 2011, à la Direction de la Sûreté de Wilaya d'Oran.

Le 11 novembre 2011, Madame Michelle Gono se présente à Centre Hospitalo-universitaire d'Oran, au service de la Maternité pour accoucher. Le jour suivant, elle donne naissance à une petite fille qui porte le prénom de Jouana.

Le lendemain de la naissance, la migrante Michelle est embarquée avec son bébé de 1 jour, par la police, direction le Siège de la Sûreté de Wilaya. Elles restent au cachot, jusqu'à la date de la tenue du procès, soit le 17 novembre 2011. Elles sont condamnées à 6 mois de prison avec reconduite à la frontière. Michelle est Camerounaise. Elle laisse aussi dans son lieu d'habitation, Nawel, une fille âgée de 18 mois.

Dans la même période, à quelques jours d'intervalles, Madame Aminattou Diolo, se présente elle aussi à l'Hôpital d'Oran pour faire soigner son Bébé Amed Neam, âgé de 5 mois, présentant des difficultés respiratoires. Avant même de voir le médecin, elle est arrêtée et emmenée au commissariat central avec son fils. Elle passe au tribunal le même jour que Michelle et elle est condamnée à la même peine.

Le 13 Novembre 2011, les Dames Yango Christelle Yalande, Koumassok Barrack Sarrah Beauté et Kottin Mbibo Laure, se sont rendues à la Place d'Armes d'Oran chez une amie à elles, avec leurs bébés, respectivement, Van Winter (8 mois), M'Bang Brayane (10 mois) et Amed Noam (5 mois),

Elles arrivent au environ de 17h00 au domicile de leur amie, qui habite au quatrième étage d'un immeuble mitoyen à la Grande Mairie d'Oran. C'est suite à une dénonciation d'un voisin de l'immeuble, qu'une armada de policiers et de véhicules assiègent la place d'armes ce jour là. Les policiers font un véritable spectacle sur la Place, pour une finalité peu glorieuse. Ils perquisitionnent le domicile du migrant sans lui présenter de mandat, et ils arrêtent des innocentes femmes et leurs bébés. Et dire à quelques mètres de cette belle Mairie d'Oran, des ruelles de ce quartier sont devenues de véritables coupe-gorges, de jour comme de nuit.

Les femmes ainsi arrêtées sont transportées au 16ème arrondissement de la police urbaine, puis dans le tard, elles sont transférées avec les bébés au commissariat central. Elles passent deux jours dans les sous-sols, puis 5 jours à la Prison de la ville de Gdyl. Le 20 novembre 2011, le Juge de chambre les condamne, une après l'autre à la même peine des migrantes précitées.

Durant le procès, un civil a fait office de traducteur Arabe/Français/Arabe. Le procès ne dépassait point les 45 secondes pour chacune d'elles.

Après le procès, les femmes ont passé presque 5 jours au commissariat central. Un des papas des enfants, venait quotidiennement leur apporter de la nourriture.

Le 24 novembre 2011, un officier de Police est venu pour les embarquer, pour les transférer à Mostaganem, une ville située à 80 km d'Oran. Il s'agit de la première étape du trajet du refoulement (2300 km).

Les mères ont refusé énergiquement d'être embarquées avec leur bébés, elles ont refusé ainsi une mort certaine aux enfants, compte tenu des conditions abominables de transport et de détention. Sans parler une fois aux frontières, les migrants sont systématiquement lâchés et abandonnés sans ressources dans le néant du désert. Certains d'entre eux meurent, les enfants de bas âge et les bébés sont souvent enterrés, après une longue agonie de soif, de froid et de faim.

C'est pour éviter cela, que ces femmes courage ont menacé l'officier de police de recourir au suicide s'il prendrait l'initiative de jeter leurs bébés dans le fourgon. Et ce n'est nullement pas à cause de la situation qui est devenue insoutenable par les cris et les pleurs des bébés et les lamentations et les supplices des mamans que l'officier est revenu sur sa décision. C'est plutôt le spectre d'une tentative de suicide qui pesait sur l'avancement de sa carrière, qui était son seul souci.

C'est alors, qu'il invite un des papas par téléphone à venir récupérer son enfant, et dans la même foulée, il se débarrasse des autres bébés en demandant aux personnes de couleur qui accompagnés le papa, de prendre les bébés. Les Bébé noirs sont apparemment des Bébé jetables, aux yeux de certains fonctionnaires.

C'est très choquant, mais cette scène se répète en boucle sans cesse, dans toutes les wilayas, ce n'est pas propre à Oran. C'est une véritable chasse aux noirs, le sport favori des services de sécurité, une occupation de moindre effort.

Hier les mamans ont quitté le camp de rétention de Ain Salah, pour la destination de Tamanrasset, et ceci après avoir effectué le trajet Oran-Mostaganem-Rélizane- Tiaret- Laghouat-Ghardaia-Ain Sallah. Aujourd'hui, le 4 décembre 2011, elles sont arrivées à Tamanrasset dans un camion à bestiaux, entassées avec une soixantaine de migrants. Leurs enfants quant-à-eux sont éparpillés à Oran chez des femmes sub-sahariennes, solidarité oblige malgré la précarité très avancée de leur situation sociale. Plusieurs bébés ne leur reste plus de lien parental en Algérie.

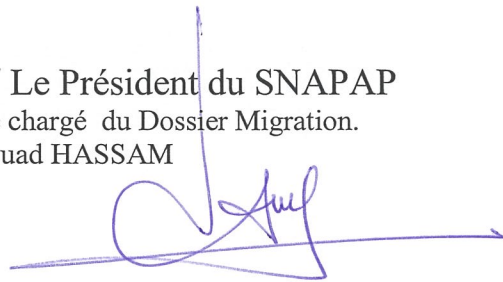
De ce qui découle, nous considérons que la procédure de refoulement est illégale, compte tenu des violations de textes internationaux, parmi eux, à titre d'exemple:

1. En violation à la convention relative aux droits de l'enfant, notamment ses articles 8, 9, l'Etat ne s'est pas engagé à respecter le droit de l'enfant de préserver ses relations familiales. De même, l'Etat n'a pas veillé à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents. Actuellement ils sont séparés de 2000 km.
2. L'Etat a failli à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, et ceci dès que la police a violé l'enceinte de l'hôpital pour embarquer et mettre en prison, un bébé âgé d'un jour et un autre de 5 mois, de surcroît grièvement malade et sans soins à ce jour, en violation de l'article 3 de la convention précitée.
3. Les conditions actuelles de refoulement aux frontières Sud, à savoir, l'arrestation, la détention et le transport, ne remplissent aucune conditions relatives, ni à un procès équitable, ni à l'hygiène et ni à la sécurité pour les migrants, notamment pour les populations fragiles (femmes et enfants). Bien au contraire, le refoulement, menace le droit à la vie de plusieurs personnes migrantes, et de ce fait, il s'agit de la plus sévère violation des droits humains. Les responsables à tous les niveaux d'exécution et de la mise en œuvre de telles procédures sont automatiquement coupables de crime contre l'humanité.
4. Le refoulement aux frontières sud des étrangers se passe dans des conditions les plus inhumaines et les plus dégradantes. Le refoulement se fait dans la douleur et la souffrance, et sans respect à la dignité humaine.

Nous sollicitons de ce fait, les autorités algériennes à examiner en urgence la situation de ces parents migrants, par :

1. Le retour auprès des enfants, des mamans migrantes actuellement se trouvant à Tamanrasset.
2. Etablissement d'un moratoire sur le refoulement aux frontières Sud, avec le Mali et le Niger.
3. La pénalisation et la condamnation des agents de l'Etat à toute pratique policière discriminatoire de contrôle et d'arrestation au faciès.

P/ Le Président du SNAPAP
Le chargé du Dossier Migration.
Fouad HASSAM



Destinataires :

- Le Président de la République.
- Le Ministre de l'Intérieur.
- Le Ministre de la Justice.